



A Monsieur le Directeur Académique
des services de l'Education nationale de l'Aude

Carcassonne, le 4 septembre 2012

Monsieur Le Directeur Académique,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, j'ai l'honneur de vous informer que le SE-Unsa de l'Aude dépose pour les personnels du premier degré une alerte sociale du 7 au 30 septembre 2012 qui portera sur le sujet suivant :

- défaut de dialogue social en général, notamment pour les affectations et les inévitables

Je vous remercie par avance de m'informer de la date à laquelle vous recevrez la délégation du SE-Unsa pour établir le calendrier de négociation préalable prévu par la réglementation.

De même conformément à l'article 3- II -« 4° » de la loi précitée, l'article 3- III du Décret n° 2008-1246 du 1er décembre 2008, nous souhaitons connaître le délai dans lequel vous nous fournirez l'envoi de documents destinés à favoriser la réussite du processus de négociation ;

Veillez croire, Monsieur le Directeur Académique, en mon profond attachement à l'Ecole Publique Laïque.

Rémy-Charles Sirvent
Secrétaire départemental